

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 10 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier,
Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul
Thiollière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration à Marie-Christine Chaprier

Date de convocation : 04 septembre 2025

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

OBJET : Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration
d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 70, 73 et 76, 86 rue de la modure
- Immeuble cadastré AC 324, 08 rue peyronnet
- Immeuble cadastré AD 126, 36 rue de la Modure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des
propriétaires.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Isabelle Baas

